|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisationdes télécommunications** |  |
|  |  |

 Genève, le 2 juin 2010

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.: | **Circulaire TSB 120**COM 3/RH | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union |
| Tél.:Fax:E-mail: | +41 22 730 5887+41 22 730 5853tsbsg3@itu.int  | **Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 3;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des Radiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Approbation du projet de nouvel Amendement 2 à la Recommandation existante UIT-T D.000, du projet de nouvel Amendement 1 à la Recommandation existante UIT-T D.156 et du projet de nouvel Amendement 1 à la Recommandation existante UIT-T D.170** |

Madame, Monsieur,

1 Suite à la Circulaire TSB 88 du 2 février 2010, j'ai l'honneur de vous informer que 76 Etats Membres participant à la dernière réunion de la Commission d'études 3 **ont approuvé**, durant la séance plénière du 21 mai 2010, le texte du projet de nouvel Amendement 2 à la Recommandation existante UIT-T D.000, du projet de nouvel Amendement 1 à la Recommandation existante UIT-T D.156 et du projet de nouvel Amendement 1 à la Recommandation existante UIT-T D.170

2 Les titres des nouveaux Amendements aux Recommandations UIT-T qui ont été approuvés sont les suivants:

**Amendement 2 à la Recommandation UIT-T D.000 -** *Définition de la concentration de trafic ("hubbing")*

**Amendement 1 à la Recommandation UIT-T D.156 -** *Mise en œuvre pratique de la Recommandation D.156*

**Amendement 1 à la Recommandation UIT-T D. 170 -** *Montants minimaux recommandés pour les réclamations concernant les comptes mensuels en l'absence d'accord particulier*

3 Les renseignements existants sur les brevets sont accessibles en ligne sur le site web de l'UIT‑T.

4 Les versions prépubliées de ces Amendements seront prochainement disponibles sur le site web de l'UIT-T.

5 L'UIT publiera ces Amendements dès que possible.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications